



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2023 A 18H

L’an deux mille vingt-trois et le mardi 04 avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

Procurations : DUROU Marion donne procuration à BROUARD Aurélie - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine – PIRE Sébastien donne procuration à CLEMENTE Cédric.

M le Maire propose aux membres présents de rajouter deux questions à l’ordre du jour : Création d’un poste d’adjoint administratif à 35h et création d’un poste d’agent de maîtrise à 35h.

A l’unanimité, les membres présents acceptent le rajout des deux questions à l’ordre du jour.

QUESTION 1

Rapporteur : M le Maire

Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 21 mars 2023

Pas d’intervention.

Unanimité

QUESTION 2

Rapporteur : M le Maire

Choix des entreprises travaux aménagement RD 26

Pas d’intervention.

Unanimité

QUESTION 3

Rapporteur : M le Maire

Création d’un poste d’adjoint administratif à 35h

Pas d’intervention.

Unanimité

QUESTION 4

Rapporteur : M le Maire

Création d’un poste d’agent de maîtrise à 35h

Pas d’intervention.

Unanimité

La séance est levée à 18H30

La Secrétaire
BOINEAU Sandrine

Le Maire
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
30/03/2023

Date d'affichage
30/03/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le 06.04.2023
ID : 030-213001498-20230404-DEL_20_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2023

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 04 avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

Procurations : DUROU Marion donne procuration à BROUARD Aurélie - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine – PIRE Sébastien donne procuration à CLEMENTE Cédric.

Absent excusé : BLANCHARD Patrick

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX AMENAGEMENT RD 26

M le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la RD 26 en agglomération.

M le Maire rappelle qu'une convention constitutive de groupement de commandes entre l'agglomération du Gard Rhodanien et la commune a été signée et précise que la consultation du marché à procédure adaptée a fait l'objet de publications sur la plateforme acheteur « Dematis » du Réveil du Midi, le 09 janvier 2023 et dans le Réveil du Midi n°2760 du 13 au 19 janvier 2023.

M le Maire indique que trois entreprises ont soumissionné avant la date limite de remise des offres pour le lot 1, CARMINATI, SCAIC et SAS PELLET et deux entreprises ROBERT TP et COLAS, pour le lot 2.

Par délibération n°14-2023, le conseil municipal a retenu pour le lot 2 l'offre économiquement la plus avantageuse qui était celle de l'entreprise ROBERT Travaux Publics, pour son offre d'un montant de 1 397 946.90 € HT soit 1 676 336.28 € TTC.

Dans son rôle de coordonnateur du groupement de commande, le conseil municipal doit également retenir l'offre économiquement la plus avantageuse concernant le lot 1.

M le Maire demande donc d'accepter l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1 qui est celle de CARMINATI FRERES pour un montant de 1 588 907 € soit 1 906 688.40 € ttc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de consultation des entreprises,
- **Approuve** le déroulement de la consultation,
- **D'accepter l'offre, pour le lot 1**, de l'entreprise CARMINATI FRERES pour un montant de 1 588 907 € soit 1 906 688.40 € ttc.
- **Autorise** M le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*
1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr



Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le 06-04-2023
ID : 030-213001498-20230404-DEL_21_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°21-2023

Nature de l'acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 04 avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

Procurations : DUROU Marion donne procuration à BROUARD Aurélie - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine – PIRE Sébastien donne procuration à CLEMENTE Cédric.

Absent excusé : BLANCHARD Patrick

Date de la convocation
30/03/2023

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

Date d'affichage
30/03/2023

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A 35H POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail aux services techniques, il convient de créer un poste d'agent de maitrise afin d'organiser et de planifier le travail au sein des services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **La création** d'un poste d'agent de maitrise à temps complet de 35h à compter du 01 mai 2023. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'agent de maitrise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2023 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

Monsieur le Maire
Cédric CLEMENTE



Délibération n°21/2023

MAIRIE DE *Lirac*
1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr



Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le 06.04.2023
ID : 030-213001498-20230404-DEL_22_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°22-2023

Nature de l'acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Séance du 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 04 avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

Procurations : DUROU Marion donne procuration à BROURD Aurélie - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine – PIRE Sébastien donne procuration à CLEMENTE Cédric.

Absent excusé : BLANCHARD Patrick

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

Date de la convocation
30/03/2023

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 35H
POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF**

Date d'affichage
30/03/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail au sein du service administratif, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet de 35h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **La création** d'un poste d'adjoint administratif à temps complet de 35h à compter du 01 mai 2023. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2023 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

MAIRIE DE *Lirac*
1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr

Monsieur le Maire
Cédric CLEMENTE



Délibération n°22/2023